

# Quote-part fiscale de la Suisse : des apparences trompeuses

## dossierpolitique

21 février 2011

Numéro 2

**Quote-part fiscale.** Dans la statistique annuelle de l'OCDE, la Suisse affiche une quote-part fiscale basse, mais les apparences sont trompeuses. Contrairement à d'autres pays, en Suisse, une part importante de l'État social et d'autres tâches prescrites par l'État sont financées par le biais de versements obligatoires en faveur d'institutions privées. Les sommes correspondantes ne sont pas prises en compte dans la statistique officielle utilisée par l'OCDE. Si l'on intègre tous les versements obligatoires, la charge fiscale effective atteint plus de 40 % en Suisse, un niveau nettement supérieur à la quote-part fiscale que l'OCDE nous attribue. À cela s'ajoute que la Suisse fait partie des quelques pays dont la quote-part fiscale a fortement augmenté depuis 1990. Cette hausse reflète l'extension des prestations, particulièrement marquée dans le domaine social au cours des vingt dernières années.

### Position d'economiesuisse

- ▶ La charge fiscale effective induite par les impôts et les prélèvements sociaux obligatoires en Suisse est bien plus élevée que ne le laissent penser les chiffres officiels. De plus, elle a augmenté davantage que dans la plupart des pays comparables.
- ▶ Les pouvoirs publics consacrent déjà plus de la moitié de leurs ressources à la prévoyance sociale et à la santé. Des réformes structurelles sont nécessaires afin d'endiguer cette évolution. Il convient par ailleurs d'appliquer aux assurances sociales le frein à l'endettement, un instrument qui a fait ses preuves.
- ▶ Si nous voulons garantir la compétitivité de la Suisse, il faut mettre un terme à la hausse continue, depuis des années, de la quote-part fiscale.
- ▶ Une stratégie offensive permettra par ailleurs d'améliorer l'attrait fiscal de la place économique suisse en comparaison internationale.



## Évolution de la quote-part fiscale selon la statistique de l'OCDE

### Vue d'ensemble

La quote-part fiscale est une grandeur fréquemment utilisée pour mesurer la charge fiscale. Elle correspond à la somme, exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (BIP), des impôts et prélèvements à tous les niveaux de l'État, y compris les cotisations sociales obligatoires. Dans les statistiques de l'OCDE, la Suisse figure depuis des années parmi les pays jouissant d'une quote-part fiscale faible. Ainsi, avec une quote-part officielle de 30,3 % en 2009, notre pays se classait par exemple nettement au-dessous de la moyenne de l'OCDE, qui se situe à près de 35 % (cf. tableau 1). Seuls l'Australie, l'Irlande, le Japon, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et les États-Unis affichent une quote-part fiscale encore plus basse.

**Tableau 1**

► La quote-part fiscale de la Suisse selon la statistique de l'OCDE est faible par rapport à celle d'autres pays.

### Quotes-parts fiscales selon la statistique de l'OCDE (1990 – 2009)

En % du PIB	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	1990-2009
Australie	27.7	28.0	30.3	29.8	29.3	29.5	27.1	-	- 0.6*
Belgique	42.0	43.5	44.7	44.6	44.3	43.8	44.2	43.2	1.2
Danemark	46.5	48.8	49.4	50.8	49.6	49.0	48.2	48.2	1.7
Allemagne	34.8	37.2	37.2	34.8	35.4	36.0	37.0	37.0	2.2
Finlande	43.7	45.7	47.2	43.9	43.8	43.0	43.1	43.1	- 0.6
France	42.0	42.9	44.4	43.9	44.0	43.5	43.2	41.9	- 0.1
Grande-Bretagne	35.5	34.0	36.4	35.7	36.5	36.2	35.7	34.3	- 1.2
Irlande	33.1	32.5	31.3	30.4	31.8	30.9	28.8	27.8	- 5.3
Italie	37.8	40.1	42.2	40.8	42.3	43.4	43.3	43.5	5.7
Japon	29.0	26.8	27.0	27.4	28.0	28.3	28.1	-	- 0.9*
Canada	35.9	35.6	35.6	33.4	33.3	33.0	32.3	31.1	-4.8
Luxembourg	35.7	37.1	39.1	37.6	35.6	35.7	35.5	37.5	1.8
Nouv.-Zélande	36.9	36.2	33.2	36.7	36.1	35.1	33.7	31.0	- 5.9
Pays-Bas	42.9	41.5	39.6	38.4	39.1	38.7	39.1	-	- 3.8*
Norvège	41.0	40.9	42.6	43.5	44.0	43.8	42.6	41.0	0.0
Autriche	39.7	41.4	43.2	42.4	41.9	42.1	42.7	42.8	3.1
Portugal	26.9	30.9	32.8	33.7	34.4	35.2	35.2	-	8.3*
Suède	52.2	47.5	51.4	48.9	48.3	47.4	46.3	46.4	- 5.8
Suisse	25.8	27.7	30.0	29.2	29.3	28.9	29.1	30.3	4.5
Espagne	32.5	32.1	34.2	35.7	36.6	37.3	33.3	30.7	- 1.8
États-Unis	27.4	27.8	29.5	27.1	27.9	27.9	26.1	24.0	- 3.4
Moyenne OCDE	33.1	34.4	35.5	35.2	35.4	35.4	34.8	-	1.7*

Source : OECD Revenue Statistics 1965-2009.

\* Comparaison 1990 - 2008

► Un examen détaillé livre un tableau très différent

Un examen détaillé montre cependant que la position de la Suisse n'est pas aussi enviable qu'on pourrait le croire, que ce soit du point de vue de l'évolution de la quote-part fiscale ces dernières années ou des versements obligatoires aux institutions de droit privé n'ayant pas été pris en compte dans les calculs de l'OCDE.

► La quote-part fiscale de la Suisse a fortement augmenté depuis 1990

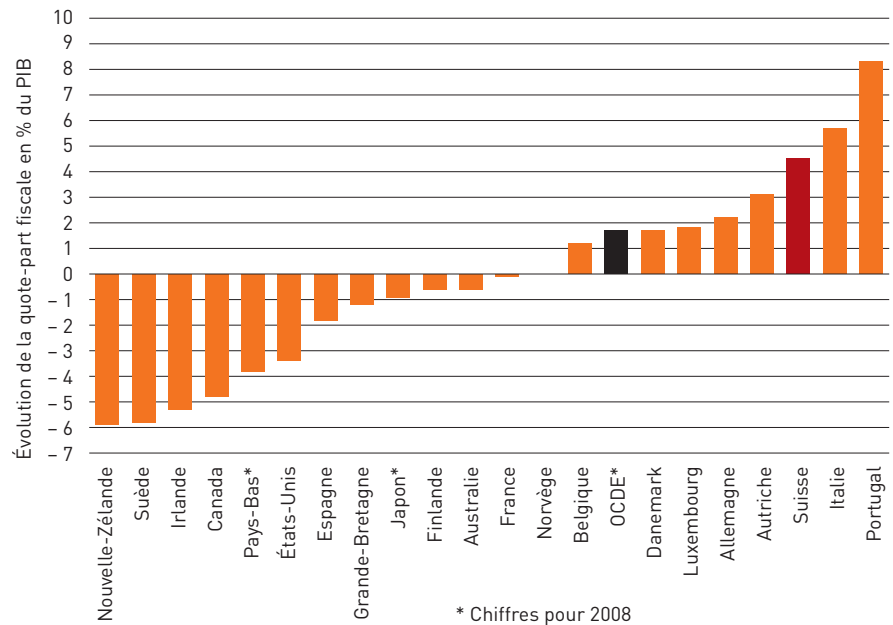
### Graphique 1

► La quote-part fiscale a augmenté davantage en Suisse que dans les autres pays, Italie et Portugal exceptés.

Depuis 1990, la quote-part fiscale a augmenté davantage en Suisse<sup>1</sup> que dans les autres pays de l'OCDE, exceptions faites de l'Italie et du Portugal. Selon l'OCDE, elle s'est accrue d'environ 17 % ou 4,5 points de pourcentage (cf. graphique 1) depuis 1990, ce qui correspond à une croissance annuelle de 0,9 % ou de 0,24 point de pourcentage de sa part au PIB.

### Évolution de la quote-part fiscale depuis 1990

Évolution des quotes-parts fiscales en % du PIB (1990-2009)



Source : OECD Revenue Statistics 1965-2009

► La quote-part fiscale selon la statistique de l'OCDE ne tient pas compte de toutes les charges

En outre, la statistique de l'OCDE sur la quote-part fiscale ne tient pas pleinement compte de toutes les tâches de l'État. Un certain nombre de prélèvements obligatoires, qui ne sont pas effectués par l'État, ne sont pas pris en considération dans les calculs. La comparabilité est donc relativement limitée. Des comparaisons pertinentes ne sont possibles que si la structure de financement des prestations de l'État est à peu près identique dans les divers pays. En Suisse, le problème de la comparabilité se pose notamment au niveau des cotisations sociales obligatoires à des institutions de droit privé et de la différenciation des redevances à caractère obligatoire<sup>2</sup>. Celles-ci ne sont pas prises en compte dans la statistique de l'OCDE.

► La comparabilité entre pays des quotes-parts fiscales calculées par l'OCDE est très limitée

En y regardant de plus près, on constate l'ampleur des flux de financement de la sécurité sociale suisse, comme la prévoyance professionnelle, l'assurance maladie obligatoire et l'assurance accidents<sup>3</sup>, qui ne sont pas pris en considération par l'OCDE. Ces versements obligatoires à des institutions de droit privé jouent un rôle important et représentent une part élevée des recettes des assurances sociales. Selon la statistique de l'OCDE, les cotisations obligatoires à des institutions de droit privé (prévoyance professionnelle, assurances maladie et

<sup>1</sup> La comparaison porte sur vingt pays industrialisés de l'OCDE : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse.

<sup>2</sup> OECD Revenue Statistics 1965-2009, p. 286 s

<sup>3</sup> OECD Revenue Statistics 1965-2009, p. 222

accident obligatoires) représentent près de la moitié<sup>4</sup> du financement des prestations sociales. Etant donné que les cotisations obligatoires sont versées à des institutions étatiques dans la plupart des pays de l'OCDE (et sont donc prises en considération dans la quote-part officielle), une comparaison directe de la quote-part fiscale de la Suisse avec celle des autres pays de l'OCDE n'est possible que de façon limitée. Le communiqué de presse publié le 15 décembre 2010 par le Département fédéral des finances (DFF) « La charge fiscale suisse reste basse », qui se fonde sur la statistique publiée par l'OCDE sur les recettes encaissées par les pays membres de l'organisation entre 1965-2009, ne mentionne pas cette différence. L'appréciation favorable de la position de la Suisse par le DFF mérite donc quelques réserves.

► La Suisse se situe au-dessus de la moyenne internationale si l'on tient compte de tous les prélèvements obligatoires

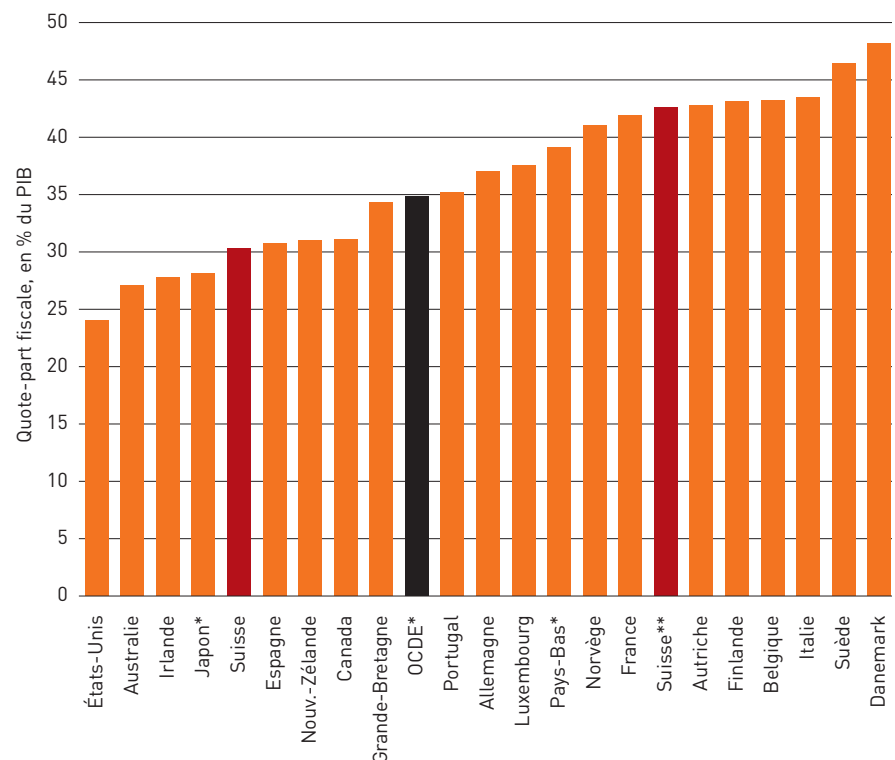
Les contributions obligatoires en faveur de la prévoyance professionnelle (LPP), de l'assurance maladie obligatoire (AM obligatoire) et de l'assurance-accidents (AA) qui ne sont pas prises en considération dans la statistique de l'OCDE représentent une part substantielle des recettes totales des assurances sociales. Si on les intègre dans les calculs, la quote-part fiscale de la Suisse (42,6 %) est largement supérieure à la moyenne de l'OCDE<sup>5</sup>.

### Graphique 2

► economiesuisse a calculé la quote-part fiscale en tenant compte de tous les prélèvements obligatoires. On constate que la Suisse n'occupe plus une position enviable par rapport aux autres pays membres de l'OCDE.

### Quote-part fiscale selon l'OCDE et en prenant en compte tous les prélèvements obligatoires

Comparaison internationale des quotes-parts fiscales (2009)



\* Chiffres pour 2008

\*\* Quote-part fiscale de 2008, y compris versements obligatoires

Sources : OECD Revenue Statistics 1965-2009, Bundesamt für Sozialversicherungen (2010), Eidgenössische Steuerverwaltung (2010), Berechnungen economiesuisse.

<sup>4</sup> Calculs basés sur les critères de l'OCDE (statistique de l'OCDE sur les recettes encaissées par les pays membres entre 1965-2009, p. 222, p. 286 ss) ; selon les données de l'Office fédéral des assurances sociales et de l'Administration fédérale des contributions, cette part est encore plus élevée et s'élève à quelque 60 % (cf. FN 7 ci-dessous).

<sup>5</sup> Si on tient compte des versements obligatoires en faveur d'institutions de droit privé, la quote-part fiscale du Danemark et des Pays-Bas serait supérieure à celle calculée par l'OCDE (cf. OECD Revenue Statistics 1965-2009, p. 219 ss.).

## Évaluation générale de la quote-part fiscale suisse

### Définition de la quote-part d'impôt, de la quote-part des assurances sociales et de la quote-part fiscale

La quote-part d'impôt est définie comme la somme, exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), des recettes fiscales de la Confédération, des cantons et des communes (sans les contributions aux assurances sociales étatiques obligatoires). La quote-part des assurances sociales englobe toutes les cotisations des assurés et des employeurs, y compris les versements obligatoires en faveur d'institutions de droit privé. La quote-part fiscale correspond à la somme de la quote-part des assurances sociales et de la quote-part d'impôt ou, exprimé autrement, au total des recettes fiscales et des cotisations en faveur d'assurances sociales rapporté au PIB.

► Accroissement marqué des impôts et des dépenses sociales depuis 1990

### Évolution de la quote-part fiscale depuis 1990

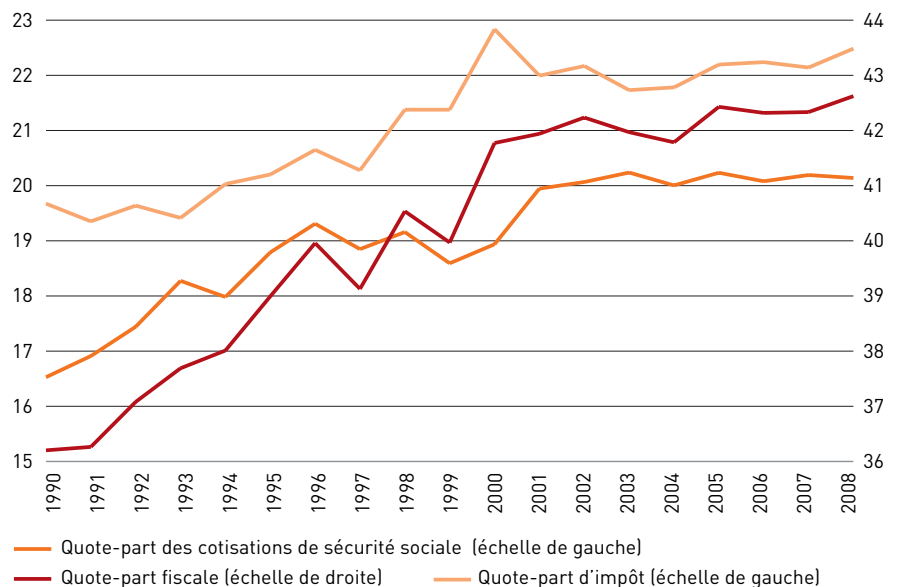
Si l'on considère l'ensemble des versements obligatoires, c'est-à-dire également ceux destinés à des institutions de droit privé, les recettes totales des assurances sociales générées par les cotisations des assurés et des employeurs, totalisaient quelque 110 mrd fr. en 2008<sup>6</sup>. Les versements obligatoires en faveur d'institutions de droit privé (prévoyance professionnelle, assurance maladie obligatoire et assurance accidents) se montaient alors à plus de 67 mrd francs, ce qui représente près de 62 % de l'ensemble des recettes des assurances sociales<sup>7</sup>. Le graphique 3 montre l'évolution des trois quotes-parts examinées.

#### Graphique 3

► Les versements obligatoires augmentent depuis 1990.

### Évolution des versements obligatoires en Suisse

En % du PIB



Sources : Office fédéral des assurances sociales (2010), Administration fédérale des contributions (2010)

<sup>6</sup> Afin d'éviter que des versements obligatoires soient pris en compte à double, seules les recettes générées par les assurés et les employeurs sont prises en compte pour le calcul de la somme des recettes des assurances sociales. Si l'on intègre les contributions des pouvoirs publics (principalement en faveur de l'AVS, de l'AI, de l'assurance maladie et des prestations complémentaires), les gains en capital et les autres recettes, les recettes des assurances sociales totalisaient 151 mrd fr. en 2008. Office fédéral des assurances sociales (2010).

<sup>7</sup> Si l'on tient compte de toutes les cotisations d'assurance sociales des assurés et des employeurs, on aboutit à une quote-part supérieure à celle calculée par l'OCDE. Office fédéral des assurances sociales (2010), Administration fédérale des contributions (2010), calculs d'economiesuisse.

► Hausse ininterrompue de la quote-part fiscale

Les trois indicateurs ont enregistré une forte hausse depuis le début de la période sous revue (1990-2008). La quote-part des assurances sociales, par exemple, a augmenté de plus de 3,5 points de pourcentage, ce qui équivaut à une progression de plus de 21 % depuis 1990. La quote-part d'impôt affiche également une hausse marquée, même si elle n'est pas tout à fait aussi importante (2,8 points de pourcentage). Ainsi, depuis 1990, la quote-part fiscale s'est alourdie de plus de 6 points de pourcentage. Cela représente un accroissement de près de 18 %. Et aucun infléchissement de la tendance n'est prévu. En effet, les cotisations salariales destinées à financer l'assurance chômage (AC) et les allocations pour pertes de gain ont été relevées respectivement de 0,2 point début 2011. Parallèlement, la TVA a subi une hausse de 0,4 point de pourcentage pour le financement additionnel de l'assurance invalidité (AI) tandis que les primes d'assurance maladie se sont alourdies en moyenne nationale de 6,5 %.

## Les moteurs de l'accroissement de la quote-part fiscale

► La progressivité du système fiscal...

### Quote-part d'impôt

La quote-part d'impôt a grimpé de 2,8 points entre 1990 et 2009. L'augmentation des recettes fiscales a été variable selon les échelons institutionnels. Au niveau de la Confédération, elles ont pratiquement doublé depuis 1990 en termes absolus (+96 %). Dans les cantons, la hausse a atteint 86 % et dans les communes 66 %. Tous échelons confondus, la progression se monte à 86 % depuis 1990. Les recettes fiscales ont ainsi connu une croissance supérieure à celle du PIB (+62 %). Cette évolution provient en partie de la forte progressivité du système fiscal suisse. En période économique favorable, revenus et bénéfices augmentent, ce qui conduit à une imposition plus lourde globalement – malgré les baisses d'impôt qui ont eu lieu dans certaines régions.

► ... et l'alourdissement de la fiscalité indirecte sont les moteurs de l'accroissement de la quote-part d'impôt

L'augmentation de la quote-part fiscale s'explique aussi par l'alourdissement des impôts indirects au niveau fédéral – dont la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur les huiles minérales, l'impôt sur le tabac et la redevance sur le trafic des poids lourds. Depuis son introduction en 1995, la TVA a été relevée à trois reprises (1999, 2001 et 2011). La TVA est d'abord passée de 6,5 à 7,5 % pour consolider l'AVS et l'AI en 1999. Deux ans plus tard, le taux a été relevé à nouveau en faveur de projets d'infrastructure ferroviaire (passage de 7,5 à 7,6 %). Enfin, la TVA a grimpé de 0,4 point à 8 % début 2011 pour assurer temporairement le financement de l'AI<sup>8</sup>. Les recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds ont grimpé de manière significative également. Depuis 1990, la hausse se monte à près de 960 %, du fait en particulier de l'introduction en 2001 de la RPLP (redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations). Les recettes de l'imposition du tabac ont progressé davantage que la moyenne aussi. Elles ont augmenté de plus de 250 % depuis 1990.

► Croissance soutenue des dépenses de sécurité sociale

### Quote-part des assurances sociales

Les dépenses de sécurité sociale se montaient à plus de 124 mrd fr. en 2008. Elles ont connu une forte croissance depuis 1990. A l'époque, elles atteignaient 55,6 mrd. Elles ont donc plus que doublé dans l'intervalle. Les recettes des assurances sociales ont également doublé depuis 1990.

<sup>8</sup> Le supplément de TVA de 0,4 unité ne sera perçu que jusqu'en 2017. Ce financement additionnel donne le temps à l'AI de se restructurer en profondeur et de retrouver les chiffres noirs au niveau du résultat de répartition.

**Tableau 2**

► Les recettes des différentes assurances sociales sont en augmentation continue (cotisations et primes versées par les employeurs et les employés, sans les apports des pouvoirs publics).

Abréviations :

AVS : assurance vieillesse et survivants

AC : assurance chômage

PP : prévoyance professionnelle

APG : allocations pour perte de gain

AF : allocations familiales

AI : assurance invalidité

AM : assurance maladie

AA : assurance accidents

PIB : produit intérieur brut

### Évolution des recettes des assurances sociales et du PIB

		AVS	AC	LPP	APG	AF	AI	AM	AA	PIB
1990	En mrd fr.	16.0	0.6	21.9	1.0	2.9	2.3	6.6	3.3	330.9
	En % du PIB	4.8	0.2	6.6	0.3	0.9	0.7	2.0	1.0	-
1995	En mrd fr.	18.6	5.3	24.3	0.7	3.7	3.1	8.6	4.5	373.6
	En % du PIB	5.0	1.4	6.9	0.2	1.0	0.8	2.3	1.2	-
2000	En mrd fr.	20.5	6.0	26.8	0.7	4.3	3.4	10.8	4.7	422.1
	En % du PIB	4.9	1.4	7.0	0.2	1.0	0.8	2.6	1.1	-
2005	En mrd fr.	23.3	4.1	35.8	0.8	4.8	3.9	15.3	5.8	463.8
	En % du PIB	5.0	0.9	7.7	0.2	1.0	0.8	3.3	1.3	-
2006	En mrd fr.	24.1	4.3	38.4	0.9	4.8	4.0	16.0	6.0	490.5
	En % du PIB	4.9	0.9	7.8	0.2	1.0	0.8	3.3	1.2	-
2007	En mrd fr.	25.3	4.4	42.9	0.9	5.0	4.2	16.3	6.2	521.1
	En % du PIB	4.9	0.8	8.2	0.2	1.0	0.8	3.1	1.2	-
2008	En mrd fr.	26.5	4.7	45.2	0.9	5.3	4.4	16.3	6.3	544.2
	En % du PIB	4.9	0.9	8.3	0.2	1.0	0.8	3.0	1.2	-
2009	En mrd fr.	27.3	5.1	-	1.0	-	4.6	-	-	535.3
	En % du PIB	5.1	1.0	-	0.2	-	0.9	-	-	-
1990-2009	En mrd fr.	11.3	4.5	23.3*	0.0	2.4*	2.3	9.7*	3.0*	204.4
	En %	70.3	742.2	106.24*	2.3	81.0*	98.5	145.7*	88.5*	61.8
	En % du PIB	0.3	0.8	1.7*	-0.1	0.1*	0.2	1.0*	0.1*	-

\* Chiffres pour 2008

Sources : Office fédéral des assurances sociales (2010), calculs propres

► La hausse des recettes s'explique par l'augmentation des salaires et des taux de cotisation

Dans l'AVS, les recettes provenant des cotisations des employeurs et des employés ont progressé peu plus fortement que le PIB depuis 1990. L'immigration, l'augmentation de l'emploi et la croissance des salaires sont à l'origine de cette hausse. Dans l'AC, l'augmentation des recettes provient essentiellement de l'augmentation des prélèvements sur les salaires et des contributions patronales. Dans la PP, elle est le produit d'une combinaison des facteurs évoqués ci-dessus. Les salaires ont progressé du fait de la croissance économique et les taux de cotisation ont été relevés à plusieurs reprises. Contrairement à l'AVS, la plupart des caisses de pension ont un statut de droit privé, ce qui leur permet de réagir avec souplesse à une modification de l'environnement (évolution démographique par exemple)<sup>9</sup>. Mais l'augmentation des contributions au 2e pilier provient aussi des rachats facultatifs d'années d'assurance auxquels les assurés ont procédé. On ne peut donc pas chiffrer avec précision l'alourdissement des versements obligatoires imputables à la prévoyance professionnelle.

► Expansion des versements obligatoires et du financement par l'État au détriment des apports privés

L'augmentation des recettes de l'assurance maladie obligatoire s'explique par la progression générale des coûts de la santé<sup>10</sup>, mais surtout par le poids croissant des versements obligatoires (contributions et impôts) au détriment des apports financiers privés. L'expansion des versements obligatoires n'est pas un

<sup>9</sup> La LPP ne contient pas de prescriptions concernant les taux de cotisation. Toutefois, les institutions de prévoyance sont tenues de par la loi d'organiser leur financement et leur système de cotisation de façon à ce que les prestations prévues par la LPP puissent être fournies à l'échéance.

<sup>10</sup> L'assurance maladie obligatoire contient des incitations à consommer davantage (effet volume). Mais les raisons de la hausse des coûts de la santé sont très variées. D'autres facteurs importants sont le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, la difficulté à mettre en place une orientation sur la qualité et des facteurs institutionnels (voir à ce propos les études suivantes : Gesundheitskosten der alternden Gesellschaft, avenir suisse / Plaut Economics, 2005 et Teisberg, Nutzenorientierter Wettbewerb im schweizerischen Gesundheitswesen : Möglichkeiten und Chancen, 2008).

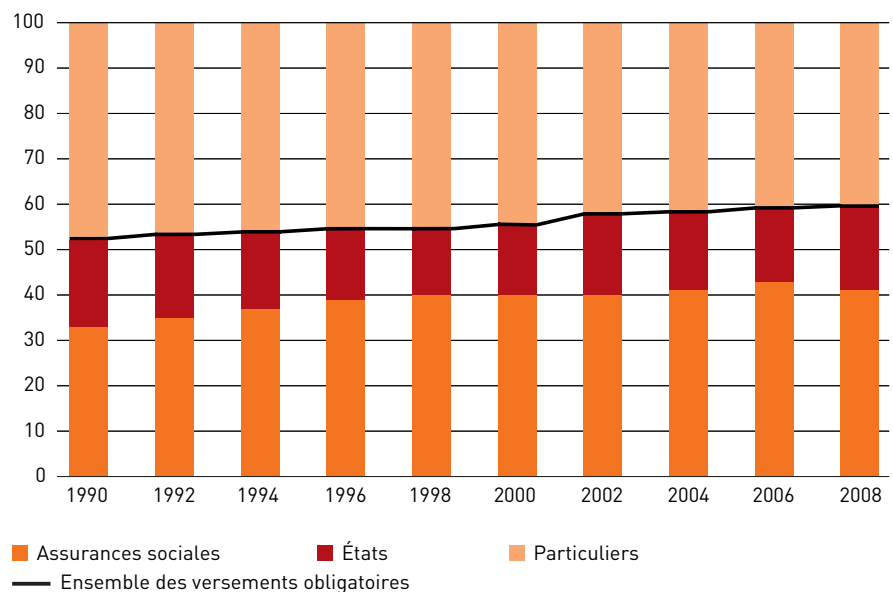


phénomène récent, et elle se poursuit. Depuis 1990, les versements obligatoires ont augmenté de 5,2 % par an en moyenne, tandis que le taux de croissance des apports privés s'est monté à 3,5 %. Les apports privés jouent ainsi un rôle de moins en moins important dans le financement du domaine de la santé. Cela s'explique par l'élargissement continu du catalogue des prestations depuis l'introduction de l'obligation de s'assurer contre le risque maladie en 1996. Depuis lors, la part du domaine de la santé financée par des apports privés a reculé d'environ 5 points, tandis que celle financée par les assurances sociales – les caisses maladies – a augmenté de 2 unités et atteint désormais 41 % (cf. graphique 4).

#### Graphique 4

► La part du domaine de la santé financée par les assurances sociales et l'État s'étend au détriment de la part financée par des apports privés.

#### Évolution du financement du domaine de la santé (en %)



Source : Office fédéral de la statistique (2010)

► Les dépenses sociales augmentent au détriment de tâches importantes pour la croissance de l'économie

#### Évolution attendue des assurances sociales (scénario tendance)

La forte croissance des dépenses sociales et de santé a considérablement modifié la structure des finances publiques depuis 1990. À l'époque, Confédération, cantons, communes et assurances sociales consacraient près de 40 % de leurs moyens à la sécurité sociale. Aujourd'hui, ce poste représente déjà plus de la moitié des dépenses publiques totales. Les dépenses de sécurité sociale augmentent plus rapidement que la moyenne. Ce poste de dépenses prend aussi toujours plus de place au détriment de tâches importantes sous l'angle de la politique de croissance (transports, formation). Sous l'angle de la politique financière, il n'est pas souhaitable que la part de la sécurité sociale augmente de façon démesurée et ait un tel poids dans les budgets publics, car il en résulte des déséquilibres structurels et une pression à l'augmentation des recettes. De plus, cette dynamique ne favorise pas la croissance économique. Globalement, elle nuit à la position concurrentielle de la Suisse et à notre prospérité future.

► Le défi démographique

Avec l'évolution prévisible de la démographie, la tendance à l'expansion des dépenses de sécurité sociale au détriment d'autres tâches importantes va encore se renforcer. Elle entraînera des coûts supplémentaires dans le système de retraite et dans le financement des soins. La dynamique démographique a des effets de plus en plus visibles. Le taux de rentiers au sein de la population

est en nette augmentation et la population active recule lentement mais régulièrement. Aujourd'hui déjà, une personne sur six en Suisse est en âge d'être à la retraite. Cette proportion grimpe à près d'un quart d'ici 2030 selon l'Office fédéral de la statistique.

► Pas de revirement de la tendance à long terme ...

La Suisse a connu une croissance économique soutenue jusqu'à la mi-2008. Ceci explique pour l'essentiel que la quote-part des prestations sociales ait légèrement reculé entre 2005 et 2008<sup>11</sup>. Mais le mouvement est vraisemblablement reparti à la hausse depuis si l'on se base sur les premiers chiffres de l'AVS, de l'AI, des PC, des APG et de l'AC pour l'année 2009<sup>12</sup>. D'autant que le PIB a reculé simultanément.

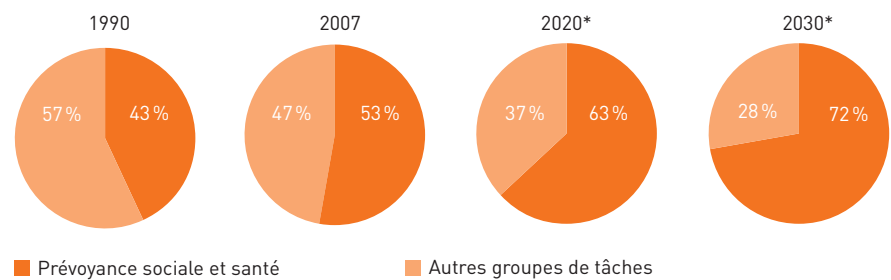
► ...et amenuisement continu de la marge de manœuvre budgétaire

La marge de manœuvre financière de l'État se réduit constamment. Si la tendance observée jusqu'ici devait se maintenir, les dépenses sociales et de santé accaparaient 70 % des budgets en 2030 (cf. graphique 5).

### Graphique 5

► Depuis des années, les dépenses sociales et de santé cumulées de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales croissent à un rythme supérieur à la moyenne.

### Dépenses de sécurité sociale et de santé de l'État (1990-2030)



\* Estimations d'après la tendance entre 1990 et 2007

Sources : Administration fédérale des finances (2010), Office fédéral des assurances sociales (2010), calculs propres.

► Il n'y a pas lieu d'être particulièrement satisfait du niveau de la quote-part fiscale réelle, relativement élevée, de notre pays

## Conclusion

Il n'y a pas lieu d'être particulièrement satisfait du niveau des versements obligatoires en Suisse. En comparaison internationale, la quote-part fiscale réelle est relativement élevée dans notre pays. De plus, cet indicateur a évolué de façon négative au cours des dernières années. Depuis 1990, la quote-part fiscale a augmenté de plus de 6 points, soit 17 %. Et aucun revirement de tendance n'est perceptible. Début 2011, le taux de cotisation a été relevé de 0,2 point pour les APG et dans l'AC, où une «cotisation de solidarité» a par ailleurs été introduite sur les salaires élevés. A la même date, la TVA a augmenté de 0,4 point (financement additionnel pour l'AI).

Tant les dépenses que les recettes doivent être réaménagées en profondeur si l'on entend casser la tendance à la hausse de la quote-part fiscale.

<sup>11</sup> La quote-part des prestations sociales correspond à la quote-part des assurances sociales après déduction des frais de gestion. Cet indicateur montre quelle part de la production économique totale profite aux bénéficiaires de prestations sociales.

<sup>12</sup> Cf. Statistique des assurances sociales suisses 2010, Office fédéral des assurances sociales (2010).

► Des réformes en profondeur s'imposent

**Réformes sur le plan des dépenses :** la Confédération a bouclé l'année 2010 sur un résultat étonnamment positif. Mais l'examen stratégique de ses dépenses doit se poursuivre, car de grands défis se profilent à l'horizon. Les dépenses de sécurité sociale continueront d'augmenter. Cette dynamique ne pourra être stoppée que moyennant un assainissement en profondeur et durable. Il est nécessaire d'engager des réformes fondamentales et d'étendre le frein à l'endettement aux assurances sociales. Contrairement à la majorité des pays, la Suisse avait des finances publiques relativement saines au moment de l'éclatement de la dernière crise économique. Cette situation privilégiée doit beaucoup à l'introduction du frein à l'endettement au niveau fédéral et dans de nombreux cantons. Grâce à ce mécanisme, la dette publique a été réduite d'environ 20 mrd depuis 2005. Le frein à l'endettement a fait ses preuves. Il est temps de l'appliquer aussi aux assurances sociales.

**Réformes sur le plan des recettes :** la concurrence fiscale est vive entre les États. L'enjeu est d'attirer des entreprises et des gros contribuables. Le système fiscal est un facteur déterminant dans le choix d'un site d'implantation. Traditionnellement, la Suisse fait partie des pays les mieux classés en termes de charge fiscale. Toutefois, plusieurs États ont fortement réduit leurs taux d'imposition ces dernières années, surtout celui frappant les bénéficiaires. La Suisse a certes réagi à cette évolution, mais son avantage par rapport à certains sites concurrents importants s'est amenuisé, de même que par rapport à la moyenne de l'OCDE (cf. graphique 6). Si la Suisse entend rester dans le peloton de tête, il est indispensable qu'elle engage des réformes conduisant à alléger l'imposition des entreprises.

Un petit État comme la Suisse ne peut pas se permettre de faire du sur place ou même de relâcher ses efforts dans un environnement économique international très compétitif. De plus, notre pays a encore beaucoup de défis à relever pour pérenniser le financement de ses assurances sociales. En matière de politique économique, il s'agira de s'attaquer au niveau élevé de la quote-part fiscale réelle en Suisse et à sa tendance à augmenter.

**Pour toute question :**

urs.furrer@economiesuisse.ch

frederic.pittet@economiesuisse.ch

vincent.simon@economiesuisse.ch